1223 – 1225

Construction du château et fondation de la ville de St Aubin du Cormier

Effets sur le territoire et les habitants de Gosné

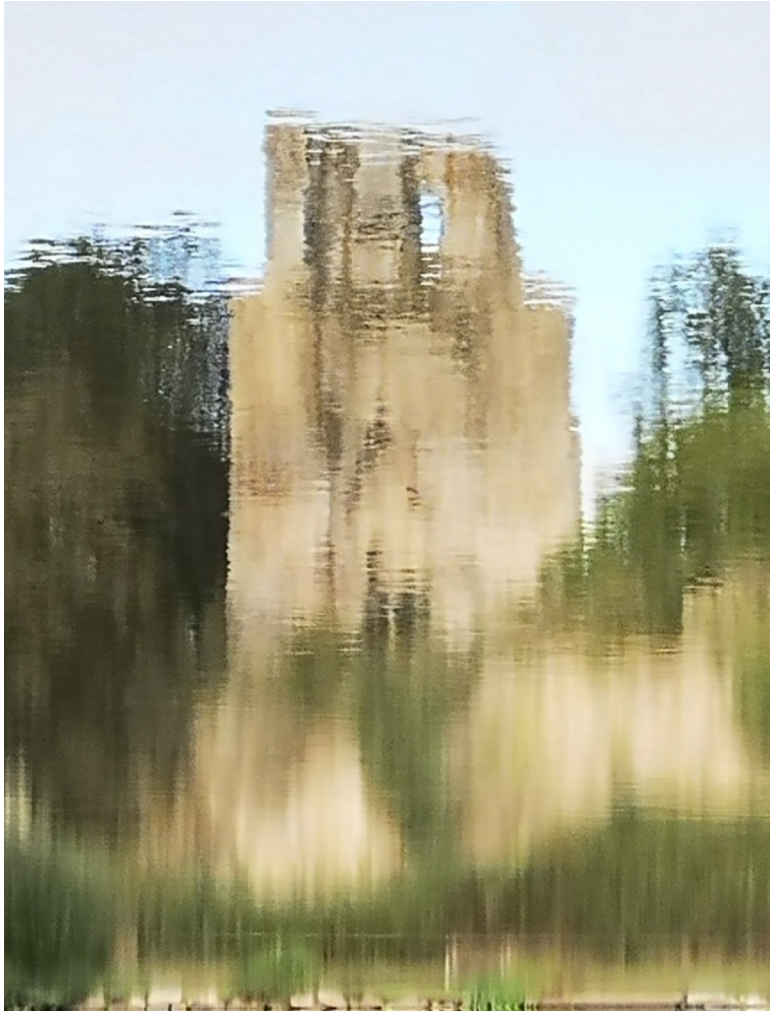

1- La fondation

A partir de 1222 Pierre de Dreux, duc « baillistre » de Bretagne du fait de son épouse Alix de Bretagne fonde deux châteaux puis villes, au Gâvre et à Saint Aubin du Cormier. C'est un objectif stratégique, défendre ces territoires. A Saint Aubin pour surveiller et contrecarrer les barons de Fougères et de Vitré devenus relativement puissants et affirmer son autorité.

Le Château de Saint Aubin du Cormier est construit vers 1223. Aucun acte n'existe à ce sujet. Par contre c'est un acte du 17 mai 1225 octroyant des privilèges aux habitants de la nouvelle ville de Saint Aubin du cormier qui atteste de la fondation de cette ville et de la construction récente du château.

Ainsi quelques extraits de la charte relevés dans l'ouvrage « Actes de Pierre de Dreux 1213 - 1237 »[1]

« … concédons à tous les hommes demeurant à Saint Aubin notre nouvelle place forte sise en notre forêt de Rennes et confirmons par notre présente charte qu'ils ont toute liberté et qu'ils sont libres et exempts de taille, chevauchée, de toute coutume et perception, en ces termes : quiconque demeurera dans le lieu susnommé est tenu de s'acquitter chaque année, à la Nativité du Seigneur[2], envers nous et nos héritiers, d'un cens de 5 sous de monnaie courante pour sa demeure, excepté, toutefois, qu'ils iront avec nous à notre armée ….. …
…. Nous concédons aussi auxdits hommes , dans toute notre forêt de Rennes, hormis les breuils, la commune pâture ,la litière, ainsi que le bois mort… … ….
Fait à Nantes, la veille de la Pentecôte, en l'an ce grâce mille deux cent vingt cinq au mois de mai.»

Il y a 65 témoins de cette charte, vassaux du Duc de Bretagne, la plupart sont les plus grands seigneurs de Bretagne.

Une partie des ruines du château de Saint Aubin du Cormier.

[1] Presses Universitaires de Rennes, édités par Marjolaine Lémeillat. Les sources médiévales de l'Histoire de Bretagne. SHAB. 2e semestre 2013. Acte traduit dans l'ouvrage.
[2] Le 25 décembre.

2 – Contexte territorial

En premier lieu ce territoire n'est pas vide. Tout près dans la forêt de Saint Pierre existe une chapelle, ou paraît-il les ducs venaient prier quand ils chassaient dans le coin. Non loin se trouve la motte du Déserseul, tenue à priori par un officier du duc chargé avec d'autres de surveiller voire gérer la forêt. Quelques voies très anciennes ont été redécouvertes récemment près de ces lieux par des archéologues[3]
Nous savons que les paroisses environnantes existent déjà : Saint Malo de Bécherel sur le territoire même de la nouvelle ville, Gosné, Livré, Mézières, La Bouëxière, Serigné, Dourdain, Saint Jean ; et plus éloignés Gahard, les paroisses du Vendelais.

C'est pourquoi Pierre de Dreux intervient seulement sur le domaine Ducal. Mais Il y a eu auparavant des prises de possession territoriales d'autorité notamment sur les terres du seigneur de Vitré en rapport avec la forêt de Rennes et/ou des accords avec d'autres vassaux comme les moines de Saint Florent de Saumur pour les landes à l'ouest de Livré, ceci afin dirons nous de préparer le terrain, et amener au nord l'emprise du château et de la ville sur l'éperon surplombant la vallée du Couesnon.
En effet dans un acte de juin 1237[4] scellant une paix entre Pierre de Dreux et André de Vitré « *au sujet de la terre et du domaine héréditaire*[5] *du sire de Vitré, que nous avons occupés au moyen de nos forteresses à Saint Aubin et à Rennes », le* Duc avec son fils Jean qui deviendra duc la même année veut *« compenser les dommages et exactions commis et causés par ses garnisons sur les terres d'André de Vitré* ».
Concernant Livré, la délimitation au Nord de cette paroisse précisée dans une charte du Duc Conan II en faveur des moines de Saint Florent entre 1055 et 1066, aurait subi une modification à l'avantage de Saint Aubin du Cormier puisque les limites de Livré allaient jusqu'au grand chemin rennais « *via publica Redonensis »*, un lieu nommé « *Rachata* », et deux chênes « *quercus furcatus* » et *Quercus pediculosus* » près des prés chaussés[6].

3 – Effets sur le territoire et les habitants.

Le but de ces exemptions d'impôts et les droits octroyés est d'attirer des colons pour « *populer* » et la ville et les campagnes près de saint Aubin, notamment des espaces pris sur la forêt. Car il faut des artisans pour construire, des commerçants pour échanger avec d'autres contrées et des agriculteurs pour essarter et nourrir la population locale.
Inévitablement la création de la ville de Saint Aubin à des impacts certains sur les paroisses environnantes :

-Géographique tout d'abord : tel qu'on le voit dans les aveux qui nous sont parvenus[7] une bonne partie du territoire « Est » de Gosné va relever du Duc, ainsi des parties

---

[3] Cerapar, à Pacé.
[4] Acte n° 103, Lémeillat, « Actes de Pierre de Dreux ». Cet accord est confirmé par le duc Jean 1er par un acte du 16 novembre de la même année 1237.
[5] Il s'agit de la forêt de Rennes faisant partie de la dot de Catherine de Thouars fille de Alix de Bretagne et épouse de André de Vitré.
[6] Hubert Guillotel, Acte n° 62, « Actes des Ducs de Bretagne (944-1148) . PUR 2e semestre 2014.
[7] Aveux de 1397, 1452-1456, 1475, 1547, aux Archives départementales de Loire Atlantique : B 2270 à B 2276

conséquentes des villages de la Hubertais, Grimaud, Biennais, la Grimaudais, Lizenderie, la lande aux oiseaux, le Domaine, la Réhorais, la Ripotière etc… Mais il faut avoir à l'esprit que les ressorts sur une même paroisse sont imbriqués et certains secteurs « Gosnéens » relèvent de Serigné[8] et indirectement d'Espinay en Champeaux. Les nouvelles terres défrichées par des colons venus d'ailleurs mais certainement aussi par des autochtones amènent à la création d'écarts, de petits centres d'exploitation agricoles. Le paysage s'en trouve énormément modifié.

-Paysager et Toponymique : comme l'a étudié M. René Cintré[9], qui dénombrera à partir des aveux ultérieurs 96 villages concernés, une bonne part des noms des champs et pièces de terres datant de cette époque attestent de ce mouvement de défrichements qui modifie considérablement le paysage : « *… les très nombreuses désignations en Essarts, Touche, Mesnil ou Maineuf, Pâtis, Landelles, Epines, Noë, mais aussi Villeneuve, plessis, Haie …* ». Des noms de lieux vont perpétuer « *le souvenir de leurs fondateurs respectifs »,* ainsi Grimaud, *Rouxel à la Rousselière, , Hamard à la hamardière, Ripot à la ripotière*…» .

-Démographique : Vraisemblablement l'arrivée de colons et les défrichements se sont effectués sur un temps long. Le nombre de paroissiens a certainement et significativement augmenté, encourageant les échanges et le commerce. La forêt, par les droits reçus du duc, devait grouiller de personnes et d'animaux domestiques. Nous sommes aussi dans une époque ou se forment les noms de famille. Ainsi le lieu identifiant les occupants, citant toujours M. Cintré: *« les Delespine, Deslandes, Dufresne, Houssay, Saudray, Le Faucheur, Boisramé, Deshaies, le Beuff, Sevailles, Delaunay, Lalloyer, Malescot… ».*

-Economique : Il fallait de l'énergie. De nouveaux étangs dont celui de Biennais, très étendu au demeurant, est sans doute de part sa mouvance de création ducale, permettant l'établissement d'un moulin. D'autres ont du être encouragés au long de l'Illet : Louvel, Sévailles, Quincampoix et ailleurs. Les retenues d'eau permettent des pêcheries. Pour relier les hommes et femmes, les étangs, moulins, villages etc… de nouveaux chemins ont été traçés.
Un marché à été institué par le Duc à Saint Aubin chaque mardi. Et dès juin 1237 par un accord avec le seigneur de Vitré qui avait marché le même jour à Chevré, il convient de déplacer le marché de Saint Aubin du Cormier au jeudi[10].
Le cens de 5 sous payable le jour de la Nativité par les habitants du domaine de St Aubin devait faire affluer pas mal de monde en « ville ». Nous serions enclins à penser que la traditionnelle « fête de Nouail » qui a lieu chaque année en décembre prend son origine par cette obligation.
Ces marchés et foires permettent des débouchés aux surplus des productions agricoles et artisanales des habitants alentour. Et à l'inverse leurs permettent de se fournir en divers autres produits manufacturés.

---

[8] Au 17e siècle cette châtellenie de Serigné sera achetée par le seigneur du Bordage, et les terres concernée relèveront du Bordage
[9] René Cintré : « La nature, les hommes et le paysage autour de Fougères et de Saint –Aubin-du-Cormier (fin XIV-début XVIe) Essai de transcription d'un environnement médiéval à travers les noms de lieux ».
[10] Acte 103 voir Lémeillat , Actes de Pierre de Dreux.

-Juridique et féodal. En lien avec le château et la ville, une châtellenie est crée par le duc de Bretagne, avec droit de haute justice. Elle comprendra en domaine proche La forêt de Rennes, St Aubin, St Malo de Bécherel, mais aussi Gosné, Ercé et Liffré. Cette institution féodale amène sur ce secteur tous les officiers et subalternes nécessaires à son fonctionnement, et aussi à la gestion des forêts (Gouverneur du château et soldats, ,sénéchal, lieutenant, greffier, alloué, procureurs, sergents, mais aussi notaires, arpenteurs, tabellions etc…). Une population aux métiers non agricoles qui vont vivre en parallèle avec le monde paysan.

-L'insécurité. Château et ville rendent visibles militairement cette zone antérieurement discrète et peu dense en habitants. Dès 1231 Louis IX et son armée viennent faire le siège de Saint Aubin. Durant trois ans St Aubin est sous contrôle du roi. Nous imaginons les exactions commises par les armées d'occupation. Et il y aura bien d'autres périodes troubles au cours des siècles suivants.

4– Conclusion

La construction du Château de St Aubin du Cormier à des fins militaires puis la fondation de la ville pour des raisons économiques ont eu un impact très important sur les paroisses environnantes et leurs habitants. Cela permit de désenclaver cette partie Nord Est du domaine ducal en y attirant une population nouvelle qui a mis en valeur une partie des terres. Les marchés, les étangs, les moulins, les chemins ont dynamisé ce secteur et l'on un peu rapproché du bassin rennais, les forêts, bien qu'habitées, restant tout de même des barrières naturelles.

Notre territoire, par sa toponymie, certaines voies, les villages, ses marchés et foires etc… porte encore la marque de Pierre de Dreux, et l'empreinte du moyen âge. Jusqu'à la révolution les habitants du ressort de St Aubin vont faire valoir leurs droits et privilèges. Ainsi en atteste des chartes dont des copies intégrées dans un « cartulaire » de St Aubin déposé au Archives départementales d'Ille et Vilaine.

Et en parlant d'empreintes ancestrales sur notre territoire, que dire de la scission il y a peu d'année de la communauté de commune 'Com'onze », pour créer une nouvelle communauté « Liffré-Cormier », voulant se dégager de Fougères et Rennes et dont la territorialité se rapproche de celle naguères de la Châtellenie de Saint Aubin ?

Pour en savoir plus :

René Cintré : « la nature, les hommes et le paysage autour de Fougèrees et de Saint aubin du cormier (fin XIVe-début XVIe siècle » SHAB.
Et tous ses ouvrages et études sur les marches de Bretagne.
Jérôme Cucarull : « le Château de Saint-Aubin-du-Cormier - Histoire et archéologie d'une forteresse des Marches de Bretagne ».

Catalogue de l'exposition « Saint Aubin du Cormier. Archives et Histoire » du 14 octobre au 14 novembre 1999. Réalisée par Archives départementales d'Ille & Vilaine.

AD35 : 5 B 483 Plan des forêts royales de Bretagne 1787 1788 : Maitrise de Rennes
Ou nous voyons l'emprise de l'ancien étang de Biennais et les différentes landes

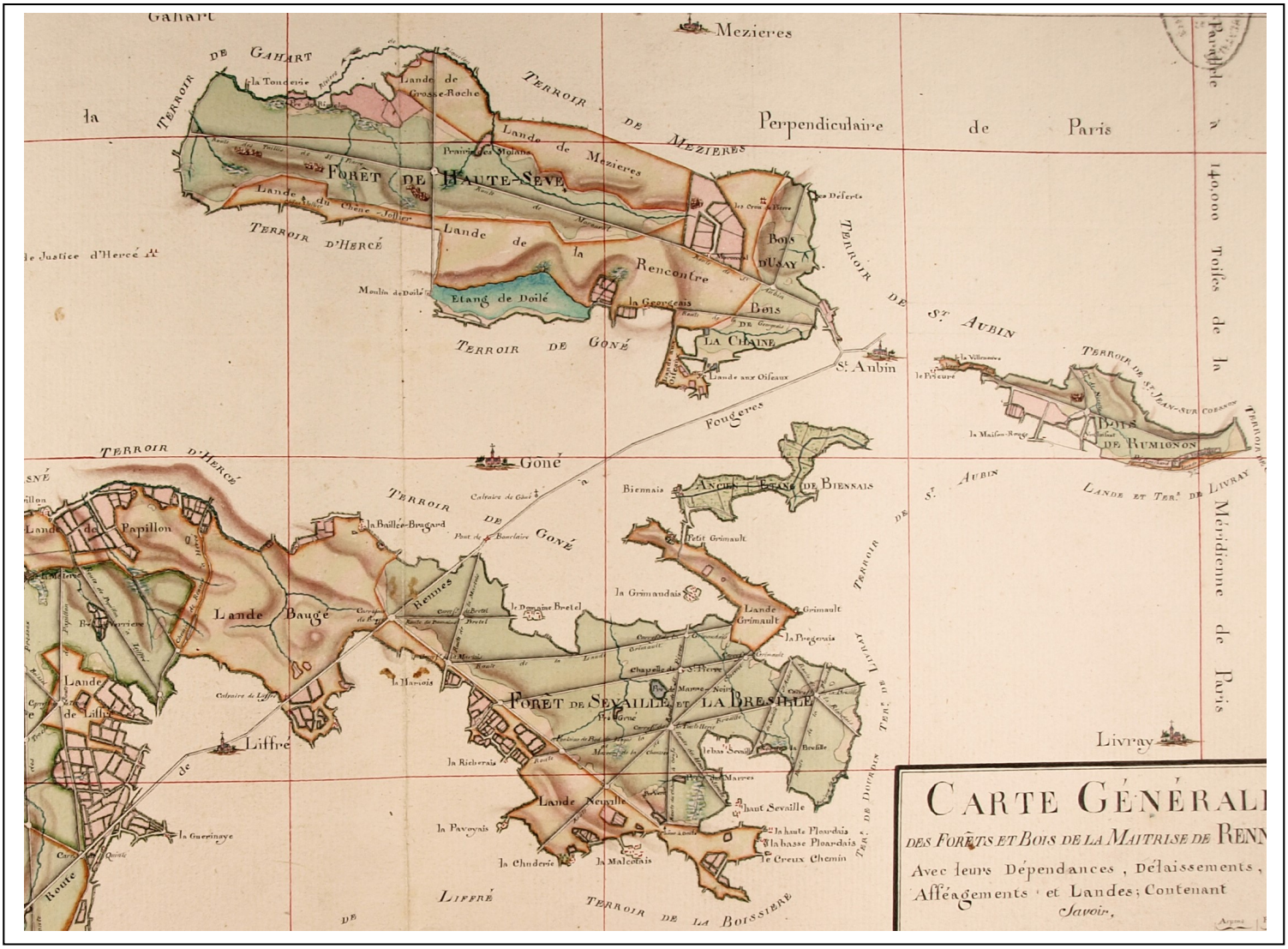

Serrand Pierre, Gosné 30 octobre 2023